

## Conseil Territorial du Jeudi 30 Juillet 2020

### *Déclaration générale du Président du Conseil Territorial*

*Daniel Gibbs*

Mes chers Collègues,

Tout d'abord,

Je suis toujours heureux de vous revoir, toutes et tous en bonne santé, pour ce dernier conseil territorial avant une pause estivale ô combien nécessaire et méritée.

#### **Un mot, tout d'abord, sur la crise sanitaire du COVID-19.**

En partie Française de Saint-Martin, la situation n'est pas, à ce stade, catastrophique.

Et si nous ne devons pas céder à la peur,

Il est urgent d'apprendre à vivre différemment.

Nous devons trouver un nouvel équilibre,

une manière de vivre qui laisse sa place à l'épanouissement et au lien social,

sans empiéter la liberté de l'autre

ou mettre en danger sa santé.

Nous devons retrouver une activité économique et sociale acceptable,

mettre à profit certains ralentissements pour travailler,

ensemble,

à de nouveaux modèles de développement,

Qu'il s'agisse de tourisme ou d'autres filières.

#### **Mes chers amis,**

Force est de constater que le combat n'est pas gagné :

le virus rôde et frappe, encore...



De nouveaux cas ont été repérés, ces tous derniers jours :  
nous en sommes désormais à une cinquantaine en partie française,  
depuis le début de la pandémie, en Mars dernier.

Notre prudence doit être d'autant plus vive et renforcée que,  
du côté néerlandais, à Sint Maarten,  
on assiste, pour le coup,  
à une véritable et inquiétante flambée épidémique,  
Avec plus de 45 cas recensés en moins d'une semaine.

Parallèlement,  
sur l'île voisine de Saint-Barthélemy,  
qui accueille à nouveau des touristes américains,  
on constate la détection de nouveaux cas.

Pour le dire clairement : après des semaines de répit,  
Qui ont d'ailleurs mené à un relâchement notable de la vigilance, l'épidémie n'est plus  
maîtrisée, autour de nous.

Des mesures supplémentaires seront donc prises pour préserver la santé de nos  
compatriotes,  
Et réduire,  
Si nous le pouvons encore,  
L'impact sur l'économie de notre Territoire...

Le seuil d'alerte est fixé,  
sur une semaine,  
à 50 cas pour 100 000 habitants.



Cela correspondrait,  
à Saint-Martin,  
à 18 cas supplémentaires en sept jours.  
Nous en sommes à 4 cas.

Mais, à Sint-Maarten,  
le nombre de nouvelles personnes infectées correspond à presque trois fois, ce seuil d'alerte.

Il nous faut donc redoubler de vigilance.

Et, **dans ces conditions,**  
**Respecter avec rigueur les gestes barrières,**  
**pratiquer la distanciation physique,**  
**voir sociale, entre nous et avec nos voisins.**  
**Éviter les soirées, les bars trop fréquentés,**  
**Ne pas se rendre en boîtes de nuit...**  
**Où que ce soit.**

Un nouveau point épidémiologique sera dressé dans les heures qui viennent :  
j'ai en effet rendez-vous avec les services de la Préfecture et de l'ARS dès cet après-midi.

Au regard de la situation,  
et compte tenu des perspectives d'ouverture de l'aéroport international Princess Juliana  
aux vols en provenance des Etats-Unis,  
sans protocole jugé suffisant au regard du classement des Etats-Unis comme « Pays à  
risques »

-Et je rappelle que les Etats-Unis figurent sur la liste des pays non autorisés à se rendre  
sur le territoire national français-



Nous avons été informés par les services de l'Etat, de la décision de reprendre le contrôle, à visée sanitaire, de la frontière.

Cette situation est inquiétante et irritante,  
J'en ai conscience.

L'essentiel est, à mes yeux,  
d'éviter de nouvelles restrictions des libertés publiques,  
et de nouvelles injonctions administratives impactant,  
*côté français*, le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Il nous faut aussi écarter toutes nouvelles mesures de contrôle des déplacements aériens,  
entre Saint-Martin, la Guadeloupe et la Martinique, d'une part,  
et entre Saint-Martin et la France hexagonale, d'autre part.

La réussite de notre plan de relance économique basé essentiellement sur une reprise du tourisme régional, en dépend.

Notre économie, déjà sévèrement impactée par deux mois de restrictions, ne se remettrait pas d'un nouveau confinement...

**Je voudrais, à présent, évoquer brièvement l'ordre du jour de ce Conseil Territorial dédié aux questions budgétaires.**

Nous allons examiner, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le compte administratif pour 2019 ;

c'est-à-dire le budget effectivement exécuté de l'an dernier.

Une description détaillée vous sera présentée dans quelques instants.

Mais je voudrais, d'ores et déjà, insister sur quelques points.

- D'une part, cette année 2019, économiquement et budgétairement, a marqué, deux ans après IRMA, un « retour à la normale », attendu et bienvenu.

Les recettes fiscales, s'établissant autour de 110 Millions d'€, ont progressé de plus de 12 Millions d'€,

pour dépasser le niveau constaté en 2016.

L'année 2020, hélas,

sera moins favorable, même s'il n'y a pas de fatalité.

C'est à nous *toutes et tous*,

par nos comportements,

de favoriser la reprise.

Et de soutenir, notamment par notre consommation, nos entrepreneurs *locaux*.

- D'autre part, les efforts de gestion, amorcés en 2018, se sont poursuivis l'an dernier.

Efforts amplifiés même !

Et d'autant plus méritoires que nous n'avons reçus l'an dernier, sur les 50 Millions d'€ promis par l'Etat, qu'une dotation de 16,1 Millions d'€.

Dans ce contexte ingrat, nous avons réussi à dégager un peu plus de 11,1 Millions d'€ en fin d'exercice pour auto-financer nos investissements.

Un tel montant est le fruit de nos efforts,

et notamment ceux du personnel de la Collectivité auquel je souhaite rendre hommage.

Il n'est pas anodin !

À l'échelle nationale,

il représenterait une cinquantaine de milliards d'euros de marge de manœuvre destinés à préparer l'avenir...

En outre, l'endettement est maîtrisé,

contrairement aux idées reçues.

J'en profite pour remettre en cause quelques clichés :



en cette période de taux d'intérêts historiquement bas,  
et de forts besoins d'investissement (pour consolider la reconstruction post-IRMA et réussir la relance post-COVID19),

on ne peut pas répéter les mêmes rengaines :

*« l'endettement, c'est mal,  
les excédents de trésorerie, c'est bien ».*

Au contraire !

une trésorerie généreuse, voire obèse, ne saurait être durable :

il ne faut pas thésauriser,

mais dépenser pour investir,

et investir pour reconstruire !...

Et un recours à l'endettement,

ciblé et mesuré,

permettra d'investir pour l'avenir des Saint-Martinoises et des Saint-Martinois.

Avec une capacité de désendettement de 2,6 ans en 2019, nous pouvons nous le permettre.

Pour mémoire, la moyenne de toutes les collectivités françaises est d'environ 5 ans, soit près de deux fois plus.

Nous sommes plutôt « bons élèves »,

n'en déplaise à nos détracteurs !...

Le *Saint-Martin bashing*, ça suffit !...

Enfin, la masse salariale,

avec 43,2 Millions €,

est maîtrisée.

Elle s'inscrit en baisse de 2,3 Millions € sur un an en valeur absolue. Et elle représente 32,9 % de nos dépenses de fonctionnement.



Pour rappel, en 2010, cette proportion était de 38,7 %.

C'est un ratio scruté de près par les juridictions financières et autres corps d'inspection étatiques,

qui, depuis deux ans,

multiplient les contrôles...

Avec un certain enthousiasme.

La collectivité la plus contrôlée de France est donc bien gérée !

D'ailleurs, à mes yeux,

cette vision comptable, très « parisienne »,

ne saurait totalement dicter nos politiques publiques,

d'autant plus que le personnel doit cesser d'être exclusivement considéré comme un « coût »,

alors qu'il est une ressource,

une richesse sans laquelle la Collectivité cesserait de fonctionner.

**Dit autrement,**

**il faut arrêter avec cette vision technocratique « métropolitaine »,**

**selon laquelle les agents publics « coûtent »,**

**mais ne « comptent » pas.**

**Cela me permet d'ouvrir une parenthèse sur un sujet évoqué ces derniers temps, et qui me tient à cœur.**

La place des Saint-Martinois au sein de la Collectivité de Saint-Martin en général,

et dans l'encadrement supérieur, en particulier,

a été évoquée dans une certaine presse.

De nombreux élus s'en sont émus.



A juste titre...

La proportion de cadres saint-martinois n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être.

*A fortiori* dans une collectivité dotée de l'autonomie.

C'est une préoccupation du Président et de son équipe, soyez-en assurés.

Il nous faut augmenter le nombre et la proportion de cadres saint-martinois.

Au sein de la Collectivité et de ses satellites, bien entendu.

Mais, également, dans le monde de l'entreprise :

il faut vraiment que nos employeurs aient le réflexe « local » !

Initiés par l'Etat,

les programmes « 400 cadres » en Nouvelle-Calédonie

et « 40 cadres » à Wallis et Futuna ont été évoqués.

Ce sont des exemples inspirants.

Même si ces territoires, contrairement au nôtre,

ne sont pas régis par les dispositions exigeantes de la fonction publique territoriale.

Nous pourrions aussi nous inspirer, utilement, du dispositif « Cadres avenir »,

mis en place au profit du Département de Mayotte par l'illustre Loi Egalité Réelle Outre-Mer de Février 2017.

**Les initiatives ne manquent pas,**

**mais nous devons trouver,**

**ensemble,**

**un dispositif spécifique et original**

**pour cheminer vers une *voie résolument saint-martinoise***

**pour mieux défendre et promouvoir l'emploi local.**





Des propositions de réformes et de dérogations seront adressées au ministre des Outre-mer dans les prochaines semaines, comme nous y invite le Code général des Collectivités locales.

Il s'agira,  
d'ici la fin de l'année prochaine,  
d'élaborer un plan ambitieux sur dix ans.

A cet horizon, nous devrions ainsi disposer d'au moins une centaine de cadres locaux supplémentaires,  
dans tous les secteurs clé de l'administration et de l'économie privée de notre territoire.

Dès la rentrée, nous allons travailler avec le CNFPT pour multiplier les formations qualifiantes et diplômantes,  
Et pour encourager les agents à réussir les concours.

Mais je vais être très clair,  
**Je ne laisserai PERSONNE dire, ou laisser croire,**  
**Que moi,**  
**Daniel Gibbs,**  
**que je me désintéresse de la situation du personnel**  
**de la Collectivité.**

Je sais qu'il y a,  
dans certains Services,  
une vraie souffrance au travail.

Les stigmates d'IRMA sont encore présentes et les actions de réfections prennent du temps...

Bien trop de temps.

La crise du COVID-19 n'a rien arrangé,



au demeurant...

Je veillerai donc à ce que la *qualité de vie au travail* soit mieux prise en compte,  
C'est là une demande que j'ai explicitement formulée à notre direction générale des services.

C'est une question d'efficacité.

C'est une question de bon sens.

C'est aussi une question de dignité,

et de *respect* à l'égard de celles et de ceux qui œuvrent, dans un contexte toujours aussi difficile,

au service de l'intérêt général et de l'amélioration,

au quotidien,

de la vie des Saint-Martinois.

Il faut, à Saint-Martin, une *politique de la fierté*.

Nous devons être fiers de ce que nous sommes !

Pour autant,

évoquer ce sujet sensible et stratégique de l'emploi local

me permet de lancer une mise en garde.

Attention à bien sauvegarder la cohésion sociale du Territoire,

....si fragile !

N'oublions jamais que la division est la première étape funeste de l'effondrement...

**Attention à ce que l'on pourrait appeler**

**« la pureté dangereuse » !!**

Je pense ici à la « pureté » des origines.



Je n'aime pas le terme de « Saint-Martinois de souche » :

au-delà du fait qu'il rappelle une expression utilisée, en France, par des groupuscules fascistes, il peut s'avérer inutilement excluant.

Certes,

la population saint-martinoise est passée,

de 1974 à aujourd'hui,

de 6 200 habitants à 35 300 habitants.

La composition de la population saint-martinoise en a été bouleversée.

Des équilibres ont été brisés.

Des tensions sont apparues.

On peut le regretter.

Mais on ne reviendra pas au Saint-Martin des années 1970.

Il faut donc défendre,

avec le cœur et la raison,

l'identité saint-martinoise :

une identité exigeante, mais ouverte,

fidèle à notre tradition d'accueil.

Impliquant une défense résolue des spécificités économiques et culturelles de notre Territoire,

comme ce fut le cas l'an dernier à l'occasion de la crise dite « du PPRN »,

sur laquelle je reviendrai dans quelques instants.

Mais une identité qui refuse le repli sur soi.

Qui accueille avec bienveillance celles et ceux qui veulent, sincèrement,

apporter une valeur ajoutée au Territoire



et qui, surtout,  
ne se comportent pas en pays conquis,  
pétris de suffisance et de mépris !

Ceux-là,  
effectivement,  
n'ont rien à faire à Saint-Martin :  
nous n'acceptons ni les suprémacistes, ni les profiteurs, ni les « chasseurs de primes » !...

**J'en profite pour ajouter que la défense de l'emploi local ne saurait servir de prétexte  
à l'immobilisme,  
voire, pire !  
au sentiment d'impunité.**

Ces derniers temps,  
certains comportements se sont inscrits dans cette logique inacceptable,  
d'un autre temps.

Que les choses soient bien claires !  
Je ne les accepterai pas.

Personne,

A la collectivité de Saint-Martin, ne peut prétendre conserver son poste à vie,  
en toute impunité.

Il nous faut changer ces habitudes qui nous font tant de mal, nuisent à notre crédibilité  
et renforcent nos ennemis,



visibles et invisibles.

Le chemin que je propose pour renforcer l'emploi local est tout sauf complaisant.

Car pour consolider notre reconstruction et assurer notre prospérité, la probité est obligatoire, et la compétence nécessaire.

**Cet impératif d'exigence,  
de cohérence et d'unité,  
synonyme de bon sens,  
m'amène à évoquer,  
pour terminer ces propos introductifs, le sujet du PPRN.**

Vous le savez, la justice administrative a donné raison à la Collectivité de Saint-Martin : l'arrêté préfectoral du 6 Août 2019, adopté dans les conditions que l'on sait, a été annulé, il y a quelques jours, par les magistrats du tribunal administratif. Cela est rassurant.

La France est, encore, un Etat de droit...

L'arbitraire technocratique et néo-colonial ne s'impose pas, Outre-mer, aux représentants du peuple.

Du moins, pas toujours...

C'est une victoire pour Saint-Martin.

C'est aussi une victoire pour *l'ensemble* des élus du Conseil Territorial,



toutes tendances politiques confondues.

Tous les élus qui avaient, *unaniment*, contesté, il y a quasiment un an, tout juste, ce texte scélérat.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, dans le cadre de ce conseil territorial...

Il nous a été rapporté que l'Etat ferait appel de cette décision.

Ce n'est guère étonnant,  
connaissant les caractéristiques de certains...

Plus que jamais, au-delà de nos différences,  
de nos petits calculs parfois,  
il faudra donc rester soudés, et nous battre encore,  
pour consolider cette victoire au service des Saint-Martinoises et des Saint-Martinois.

Je vous remercie pour votre attention.